

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 17 janvier 1841.

FORTIFICATIONS DE PARIS. — RAPPORT DE M. THIERS.

La confusion qui règne dans les esprits depuis plusieurs années paraît augmenter encore ; il semble en vérité que nous perdons en France la perception claire de ce qui est juste et utile, de ce qui est praticable, et que nous n'avons plus au même degré que par le passé le sentiment des intérêts véritables de la civilisation et de la patrie ! Cela vient de ce que les hommes qui dirigent l'opinion veulent trop souvent faire servir les questions d'intérêt public au triomphe de systèmes qui n'ont pas une base solide ; cela vient aussi de la fâcheuse prépondérance des intérêts individuels sur les intérêts généraux.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la question des fortifications de Paris, toute complexe qu'elle est, peut se simplifier et devenir fort saisissable pour tous ; ce n'est pas en la surchargeant de détails qu'on y parviendra ; ce n'est pas non plus en la liant à des considérations d'ordre public qui ne sont qu'accidentelles et éphémères.

Certes, si M. Thiers avait voulu appliquer toute la lucidité de son esprit à la question des fortifications de Paris, la traiter plutôt en patriote qu'en courtisan et qu'en ministre déchu qui veut remonter au pouvoir, il serait arrivé à démontrer aux uns l'utilité des fortifications tracées dans certaines limites, et aux autres le danger de leur donner une extension et une importance que ne comporte pas la situation de Paris.

Reconnaître que M. Thiers a fait un travail plein de recherches sur les fortifications de la capitale, qu'il a prouvé l'utilité de les établir, qu'il a su tout à la fois s'appuyer de la science des stratèges, de l'histoire et de la statistique, c'est lui rendre suffisamment justice. Ceci reconnu, il faut se hâter de dire qu'il n'a pas tracé d'une main ferme les limites dans lesquelles les travaux de défense devaient être construits ; il faut se hâter de dire aussi qu'il n'a pas réalisé les espérances que les journaux qui le soutiennent avaient fait concevoir.

Il y avait pour lui une belle occasion de ramener les opinions divergentes vers des points communs, de faire cesser la confusion qui règne dans les esprits : il s'en est fort peu soucié ; il a poursuivi, dans cette circonstance, le triste système qu'il a si long-temps pratiqué, et qui consiste à jouer tour à tour le peuple et la royauté, en se masquant, selon ses projets, en député opposant et national, ou en courtisan complaisant.

Posée dans ces termes : Paris doit-il être défendu en cas d'invasion ? la question est immédiatement résolue par l'affirmative. Ce n'est pas ainsi qu'elle doit se présenter : il faut savoir si Paris peut être classé parmi les places fortes, parmi les villes de guerre ; si le cerveau de la France doit avoir pour bandeau une série de forts détachés ; si enfin on peut songer à y tenir en repos pendant plusieurs mois une population inquiète, surexcitée et affamée ; si cet état des esprits, en cas d'un siège, n'est pas un danger immense auquel il ne faut pas s'exposer trop long-temps. Napoléon a été d'avis que Paris pouvait être défendu et fortifié ; il s'est bien gardé d'indiquer qu'il pût être rangé au nombre des villes de guerre. Sa pensée était celle-ci : que Paris défendu pendant quelques jours, il serait sorti vainqueur de l'étranger dans sa belle campagne de France : Paris aurait pu tenir dix à quinze jours sans la lâcheté des membres de sa famille.

Quant à l'opinion de Vauban dont M. Thiers s'est étayé,

LA DANSE DE CORDE.

Encore un art perdu ; on ne danse plus sur la corde, ou plutôt, si on danse encore, ce n'est plus que dans les baraques de foire ou sous une tente rapiécée aux fêtes de village. La danse de corde n'est plus un art, c'est un métier ; les danseurs de corde ne sont plus des artistes, mais de misérables bateleurs, déguenillés, ignorants ; il n'en est pas un seul peut-être qui sache aujourd'hui que la danse de corde fut inventée par les Grecs, 1345 ans avant Jésus-Christ, en l'honneur du dieu Bacchus : de là le nom d'*acrobates*, et que les Romains appelaient leurs danseurs de corde *funambuli*, d'où nous avons tiré fort naturellement *funambules*.

Le dernier protecteur de la danse de corde a pour jamais disparu de la scène politique : c'était M. de Corbières, le co-homme de M. de Villèle. M. de Corbières, avocat distingué, homme d'état habile, aimait la danse de corde, c'était son faible ; il voulait que les poètes, ramenés au beau temps de la poésie, se contentassent de 50 fr. par mois et d'un grenier, et il accordait à la danse de corde une protection forte, puissante, efficace.

Quand M. de Corbières, après avoir été l'un des plus vigoureux athlètes du côté droit de la chambre des députés, devint ministre de l'intérieur, la danse de corde était reléguée dans trois petits malheureux théâtres de Paris : le théâtre des Funambules, celui de M^{me} Saqui, sur le boulevard du Temple, et le théâtre de Bobineau, près la grille du Luxembourg.

C'était bien peu pour la danse de corde qui, à la fin du siècle dernier, jouissait encore du privilège d'attirer la foule du beau monde au théâtre Montansier ; mais enfin trois théâtres lui restaient, le feu sacré n'était pas éteint : tous les soirs la corde se tendait pour la danse avec ou sans balancier, pour le pas des paniers, la sabotière, le saut périlleux ou la polichinelle. Une plus grande infortune était réservée à la danse de corde ; le vaudeville, échappé de la rue de Chartres, envahissait tout ; le vaudeville menaçait la danse de corde

elle est évidemment fort recommandable ; cependant, il faut le reconnaître, les choses ont bien changé depuis l'époque où il vivait. Nous n'avons plus pour capitale une ville de 4 à 500,000 habitants, nous n'avons plus pour nous régir le gouvernement d'un seul ; alors les conflits entre le pouvoir et le pays ne se supposaient pas. Par la même raison que les peuples vivaient dans une obéissance passive, la question des fortifications se simplifiait ; elle n'était pas mêlée aux intérêts de liberté et d'émancipation qui nous travaillent.

De nos jours, l'opinion de Vauban ne doit pas être acceptée aveuglément. D'ailleurs, les grandes autorités militaires sont partagées ; quelques-unes font peu de cas des fortifications autour d'une capitale, d'autres y tiennent comme à des moyens défensifs essentiels. Nous aussi nous y tenons, à cette condition qu'à côté des murailles défensives ne s'élèveront pas des bastilles menaçantes pour la liberté.

Nous voulons la France forte mais libre, capable d'une résistance énergique, jamais réduite à l'obéissance par la force brutale ; et, pour dire toute notre pensée, les coalitions ne nous effraient pas. Les succès de 1814 et 1815 font délirer les soldats étrangers ; ils ne veulent pas voir à quelles causes ils ont été dus. Nous, en étudiant ces causes, nous gardons toute notre foi dans la bonne fortune de la France et dans la vitalité de sa nationalité.

Le rapport de M. Thiers est fait évidemment sous l'influence des événements de 1814 et 1815, de même qu'il est fait aussi sous l'influence de son ambition.

Les événements de 1814 et 1815 sont loin de nous et ne se reproduiront pas ; on a beau nous isoler de l'Europe, il y a toujours entre la France et de nombreuses portions des peuples étrangers des liens sérieux et indestructibles. La diplomatie travaille à notre abaissement en nous faisant apparaître des images terrifiantes, en nous menaçant dans notre avenir à l'aide du passé : ce passé s'efface ; encore une fois, il ne reviendra pas.

Maintenant nous savons mieux ce que valent les traités et les chartes acceptés de la main des rois coalisés ; nous savons comment on les exécute, comment aussi on les interprète : cela suffit pour qu'en cas d'invasion on se défende énergiquement. Napoléon n'a pas voulu combattre jusqu'à la dernière extrémité ; après la prise de Paris, il lui a semblé qu'il n'avait plus ni ressources ni espoir : ça été là une faute immense, une grande faiblesse, pour ne pas dire un crime. On sait aussi comment les rois coalisés donnent l'hospitalité aux vaincus et maintiennent les capitulations faites pour amener la cessation des hostilités. La mort de Napoléon à Sainte-Hélène, l'assassinat juridique du maréchal Ney nous rappelleraient suffisamment à nos devoirs de citoyens si nous pouvions un jour les oublier.

Sachons-le bien, la France est plus forte qu'en 1792, plus compacte dans ses vœux, dans ses tendances, qu'en 1815, plus capable de résister à de décevantes promesses ; nos sentiments de nationalité n'ont rien perdu de leur vigueur, et nos forces physiques et morales ont grandi. Pour cela nous ne disons pas qu'il faille se livrer à une aveugle confiance et imiter en quelque sorte la chevalerie française, qui aimait mieux se faire battre que de faire d'abord usage des armes à feu, et qui, pour avoir méprisé le mousquet et conservé la dague et la lance, fut vingt fois contrainte de tourner bride devant le feu des fantassins ennemis ; telle n'est pas notre pensée. Tenons toutes nos places fortes en bon état ; ayons nos magasins bien approvisionnés, nos arsenaux

jusque dans ses derniers retranchements, mais M. de Corbières veillait.

Le vaudeville avait de puissants protecteurs ; M. de Corbières ne put pas lui refuser l'entrée de l'humble asile de la danse de corde, mais il ne le fit pas sans donner à son art favori une nouvelle preuve de sa touchante sollicitude.

Par un arrêté ministériel fortement motivé, M. de Corbières autorisa les théâtres des Funambules, de M^{me} Saqui et de Bobineau à représenter le vaudeville, mais il stipula que le vaudeville ne pourrait être joué que sous la corde tendue et que toutes les représentations commenceraient par des exercices sur la corde ; le vaudeville n'avait que les restes de la danse de corde, il était joué par ceux des acteurs qui avaient eu le bonheur de ne se rompre ni bras ni jambes. La danse de corde conservait sa grandeur, sa dignité ; elle était de six pieds au-dessus du vaudeville.

L'arrêté si sage de M. de Corbières est une des bonnes choses détruites par la révolution de juillet : le vaudeville triomphe. Comme je le disais en commençant, on ne danse plus sur la corde ; M. de Corbières s'est retiré en Bretagne. M^{me} Malaga n'était plus, et M^{me} Saqui, l'héritière du grand Forioso et du non moins grand Ravel, surnommé *l'incomparable*, prévoyant probablement la ruine de son art, n'avait fait aucun élève digne de lui succéder.

Ce fut de 1793 à 1800 le beau temps de la danse de corde ; alors Forioso et Ravel rivalisaient avec Brunet et Blondin ; alors sur l'affiche du théâtre Montansier, aujourd'hui théâtre du Palais-Royal, on annonçait un pas nouveau de M. Forioso ou de M. Ravel, et le public accourait comme il accourt aujourd'hui pour applaudir les égrillards des plaisanteries de M^{me} Dejazet ou les grosses balourdises d'Alcide Tousez. La danse de corde avait ses chefs d'emploi et ses doubles comme à l'Opéra ; un danseur de corde aimé du public s'estimait quelque chose, se posait en artiste, prenait son rang, lisait son nom écrit avec éloges dans les journaux, était redemandé, couvert d'applaudissements, se pavait sous ses riches costumes pailletés, sou-

remplis ; sur toutes les routes qui mènent à la capitale, établissons des redoutes ; faisons même de nouvelles places de guerre, s'il le faut ; environnons Paris de travaux qui servent à sa défense et qui puissent au besoin nous assurer une dernière chance de salut ; mais gardons-nous aussi de nous livrer pieds et poings liés au pouvoir, de refaire ce qu'a fait le moyen-âge en se courbant sous des citadelles orgueilleuses qui sillonnaient le pays et l'asservissaient. Gardons-nous de donner au gouvernement une arme à deux tranchants ; ne rendons pas toute révolution impossible. Qui sait quelles seront les nécessités de l'avenir ? qui sait à quelles épreuves sont réservées les générations qui nous suivront ? Ne les forçons pas à nous maudire et à reconquérir, en versant le plus pur de leur sang, une liberté si chèrement achetée, si violemment disputée, et qui aurait été follement livrée.

D'ailleurs, quelles sont les conclusions du rapport de M. Thiers ? Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue. Elles sont favorables au parti de la cour ; elles remettent en vigueur les vieux projets d'embastillement de 1832. Alors ce parti ne songeait pas à une enceinte ; on voulait tout simplement des forts liés les uns aux autres. Pour mettre d'accord la cour et le peuple, M. Thiers demande tout à la fois l'enceinte et la ligne des forts. L'enceinte avec les forts, c'est toujours l'ancien projet. M. Thiers s'est encore cette fois montré fidèle à ses habitudes de déception et d'astuce ; on le voit, il veut escaler le pouvoir sur le terrain des fortifications de Paris, se grandir en se hissant sur les murailles des forts détachés, et pour obtenir un succès ministériel, il s'est rendu l'organe des vœux du parti qui l'a renversé ; enfin il lui donne appui pour élever des bastilles.

A en croire les journaux qui soutiennent la politique de M. Thiers, il penchait d'abord pour le système d'enceinte continue. Quant aux forts, ils n'apparaissent pas ; on en parlait à peine.

Dans le rapport, il ne s'agit ni plus ni moins que de construire 7 à 8 forts ; maintenant M. Thiers veut que Paris ait 2 lignes de défense : l'une composée de forts détachés, l'autre résidant dans l'enceinte ; mais cette ligne de forts détachés, pour avoir quelque force, devra être coordonnée de telle sorte que tous les forts puissent se soutenir mutuellement : autrement elle serait sans utilité réelle. Nous voilà donc rentrés dans l'ancien projet Bernard, dans ce projet qu'on n'a pas encore osé mettre à exécution, et qu'on n'a cependant jamais abandonné.

A l'époque où il fut de nouveau question de fortifier Paris, que disait-on au nom de M. Thiers ? qu'il fallait se hâter de fortifier Paris. Que dit son rapport ? que les travaux seront laissés, quant au temps, à la discrétion du gouvernement. Il n'a pas même sérieusement exigé qu'on indiquât les lieux où seront établis les forts projetés.

Après de pareilles concessions faites au parti de la cour et à ses exigences, il ne faut pas désormais s'abuser sur la conduite et sur les intentions de M. Thiers ; il ne faut pas s'abuser également sur la nature du projet de loi qui va être soumis à la discussion de la chambre des députés : il est menaçant pour nos libertés, pour nos finances, pour les générations qui nous suivront.

Si nous laissons agir le pouvoir dans le sens des conclusions de M. Thiers, il arrivera infailliblement que nous aurons des forts détachés autour de Paris, moins l'enceinte continue ; car on hâtera l'établissement des bastilles, et on laissera languir les seuls travaux essentiels à la défense de Paris. —

frait du succès d'un rival. *Quantum mutatus ab illo*, le beau danseur d'autrefois n'est plus aujourd'hui qu'un paillasse crotté qui joue à se briser les os pour conquérir les suffrages de quelque badauds de petites villes ou de quelques villageois ébahis.

En 1798, Forioso régnait seul et sans partage sur le théâtre que dirigeait M^{me} Montansier. Ravel n'avait pas encore paru. Forioso était un Italien de quarante à quarante-cinq ans ; il avait la jambe remarquablement belle, les traits de son visage étaient d'une mobilité extrême et sa chevelure noire et crépue aurait fait envie au plus beau nègre de la côte de Guinée. Tel qu'il était, et malgré son âge, Forioso se voyait la coqueluche des grisettes et le favori du public parisien.

Tout-à-coup Forioso apprend que, par un procédé indigne, M^{me} Montansier, sa directrice, celle dont il fait la fortune, veut lui susciter un rival. Il apprend que Ravel, un danseur de province, est engagé pour faire partie de la troupe, pour danser son emploi. Transporté de colère, il court chez la directrice et éclate en reproches.

— Je suis perdu ! s'écria-t-il ; le public se prend pour tout ce qui est nouveau : je serai méconnu, oublié. Vous êtes une ingrate ; je suis le plus ferme soutien de votre théâtre, je vous enrichis et vous me sacrifiez ! *Per Dio*, c'est indigne !

— Eh bien ! monsieur, qu'est-ce à dire ? que signifient ces plaintes, ces reproches ? Ne suis-je plus maîtresse de mes actions ? Directrice du théâtre qui porte mon nom, ne puis-je donc engager l'artiste qui me plaît, l'artiste de talent, l'homme qui peut attirer le public et remplir ma caisse ?

— Signora, vous avez peut-être raison ; pour moi, je suis enfoncé, insensé, ou plutôt un malheureux qui se voit perdu de réputation, ruiné, abîmé. Maledetto ! je tiens à la gloire plus qu'à la fortune ; une rivalité, quelque peu dangereuse qu'elle soit en réalité, me fera peu de bien et beaucoup de mal.

— Allons donc, mon ami, vous vous effrayez à tort ; vous avez du talent, Forioso. Qu'est devenue votre audace accoutumée, signor

Voilà le danger qui nous menace, et que nous avons regardé comme un devoir de signaler.

On nous adresse la lettre suivante :

Lyon, le 16 janvier 1841.

Monsieur le rédacteur,
Une lettre de M. Desprez, avocat, en faveur de la candidature de M. C. Martin, insérée dans le numéro du *Courrier* du 14 de ce mois, contient une grave insinuation relativement à la répartition des secours aux inondés.

La commission centrale nommée pour la répartition de ces secours, se considérant dans cette circonstance comme solidaire des actes de M. le préfet du Rhône, puisque c'est sur ses propositions que ce magistrat répartit ces fonds, croit devoir protester contre des bruits injurieux.

Elle déclare donc faux et calomnieux tout ce qui aurait pour but d'insinuer directement ou indirectement que les suffrages donnés à un candidat, quel qu'il soit, pourraient influencer la répartition des secours aux inondés.

En faisant cette déclaration formelle, la commission centrale n'est point mue par un intérêt de justification personnelle; elle n'en a pas besoin. Mais peut-être M. Desprez, qui, après avoir rapporté l'insinuation, la qualifie de *calomnieuse*, sera-t-il bien aise d'apprendre que tous les honnêtes gens partagent son opinion et lui prêteront au besoin leur appui pour rechercher les auteurs d'assertions qu'il doit sans doute regretter d'avoir reproduites.

Veuillez, monsieur le rédacteur, insérer cette lettre dans votre prochain numéro, et agréer l'assurance de notre considération distinguée.

(Suivent les signatures des membres de la commission centrale pour la répartition des secours aux inondés.)

Chronique Lyonnaise.

Samedi matin, à une heure, le feu a pris au 3^me étage d'une maison de la rue Cêlu, à la Croix-Rousse, dans l'atelier d'un fabricant de soierie. Heureusement, de prompts secours ayant été apportés, l'incendie a été étouffé dans l'appartement même où il s'était développé, sans que les autres étages en fussent atteints. Cependant le plafond était assez endommagé pour inspirer des craintes à l'égard du 4^me étage, qui a été étampé immédiatement. On ignore la cause de ce sinistre.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* :

« Malgré le zèle si louable de MM. les membres de la commission de secours pour les inondés; malgré toutes les précautions qu'ils prennent pour établir une juste et convenable répartition des fonds destinés au soulagement des victimes de l'inondation, il doit nécessairement se glisser dans leurs opérations quelques erreurs, quelques méprises qui n'auraient pas lieu si on avait adopté le mode de publicité que nous avons conseillé et qui aurait consisté à faire connaître la liste des personnes qui auraient reçu des secours.

» Voici un exemple que nous sommes priés de rendre public par un des inondés de Serin, qui a lui-même abandonné aux victimes les plus malheureuses ce qu'il pouvait prétendre dans la distribution des secours. Une personne du même quartier, et dans une belle fortune, a reçu mille francs à titre d'indemnité, tandis que des infortunés qui n'ont pas de quoi se vêtir n'ont encore rien obtenu ou n'ont reçu que très-peu de chose.

» Nous sommes en mesure d'indiquer et la personne dont il s'agit et celle qui garantit l'exactitude de cette indication. »

Si, comme nous avons quelques raisons de le croire, le fait signalé par le *Courrier de Lyon* est conforme à la vérité, nous ne saurions l'attribuer, comme le journal à qui nous en empruntons l'aveu, à quelque erreur résultant des opérations de la commission de secours. La personne dont il s'agit est un négociant dont le patrimoine sera considérable, si les renseignements qui nous sont parvenus à ce sujet sont exacts; et il n'est pas d'erreur possible, selon nous, entre un riche négociant qui a reçu mille francs et de malheureux ouvriers qui, ayant perdu tout ce qu'ils possédaient, n'auraient cependant point encore été secourus. Ce n'est pas là, du reste, la seule plainte qui se soit fait entendre; la publicité pourrait bien être appelée à en signaler de nouvelles, si la commission de secours venait à oublier qu'elle a été surtout instituée pour secourir les plus pressantes infortunes.

— Dans la nuit de lundi dernier, les paisibles habitants d'une rue de la vieille ville, à Marseille, s'éveillèrent aux sons peu harmonieux des casseroles, des chaudrons et autres ustensiles de cuisine composant l'orchestre d'un charivari.

italien? Avez-vous donc perdu votre grâce, votre légèreté, le secret, de captiver le public, vous le danseur célèbre? Ingrat que vous êtes vous-même, c'est à cause de vous que j'ai signé cet engagement; c'est pour agrandir votre réputation que j'ai permis à cet homme, votre inférieur incontestablement, de monter sur les planches, je veux dire sur la corde tant de fois témoin de vos succès.

— Silence! silence! signora, carità, carissima! Vous me comblez, vous m'enchantez, et j'étais furieux, je vous grondais, vous qui êtes mon bon ange! Pardon, signora; je suis un infâme, un misérable.

Et le pauvre Forioso s'était jeté à genoux devant M^{lle} Montansier, lui prenait les mains, les lui baisait, riait, pleurait; sa douleur et son repentir étaient si comiques, si singulièrement exprimés, que celle qu'il implorait partit d'un grand éclat de rire et s'empessa de relever l'acrobate désolé.

— Allons, mon ami, finissez, revenez à vous, je ne vous en veux pas; j'aime votre susceptibilité, elle est pour moi la garantie de votre triomphe. Allons, songez à la représentation de demain.

— Demain! répéta Forioso se dressant sur ses pieds avec une vivacité funambule, demain! mais, signora, vous n'y pensez pas, vous me tuez, vous m'assassinez; je n'aurai jamais le temps d'étudier mon pas, mon pas sur lequel je compte pour écraser mon rival.

— J'ai désigné cette représentation pour demain, continua tranquillement la directrice; les annonces ont été faites, les affiches posées; demain vous danserez, Forioso, ou demain vous serez un artiste déshonoré, un homme que je ne regarderai plus qu'avec dédain, un artiste perdu, qui sera forcé de regagner son pays, en vaurien, en fugitif, plus misérable cent fois que lorsqu'il en sortit.

— Signora, maintenant vous m'insultez, vous ne craignez pas d'aggraver mes chagrins et mes craintes; vous voulez ma perte, je le vois bien.

— Encore des plaintes, Forioso! pourtant ce que j'ai dit sera.

Les bonnets de coton se montrèrent bientôt aux fenêtres, et, à la faveur de la lune, on aperçut distinctement, dans un jardin voisin, un groupe gracieux de jeunes filles, les unes en bonnet, les autres en cheveux, qui se livraient à un exercice immodéré du cornet à bouquin et des ustensiles susdits. Cela dura jusqu'à une heure assez avancée de la nuit.

Le lendemain on sut que tout ce tapage avait eu lieu à l'occasion d'une veuve sexagénaire qui allait serrer de nouveau le nœud de l'hyménée.

Mais ce que l'on n'apprit pas sans surprise, c'est que le mariage de la veuve n'avait été que le prétexte de cette manifestation, et que ces jeunes personnes n'avaient eu en vue que de lui faire expier ses calomnies, d'autres disent ses médisances, envers certains membres du clergé.

Nous ignorons ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette dernière version; mais ce que nous pouvons garantir, c'est que plusieurs jolies dévotes, appartenant à la congrégation de la Croix de la Major, ont pris une part active au charivari, et que, sous peu, elles comparaitront au tribunal de simple police, sous l'inculpation de bruits injurieux et nocturnes.

(Le Sémaphore.)

— M. Gervois est nommé directeur du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, en remplacement de M. Coste, décédé.

— Le quartier Saint-Jean a été la semaine dernière le théâtre d'un crime commis dans des circonstances singulières, et qui excite toute l'attention de la justice, dont les recherches ne resteront pas sans résultat.

Une querelle déjà ancienne existait entre deux jeunes filles, sœurs de mère. Un soir de la semaine passée, la plus jeune d'entre elles sortit pour aller puiser de l'eau dans la Saône; sa sœur sortit aussi un instant après, et la première ne reparut plus.

— Hier, dans la matinée, une femme âgée de 67 ans, rentière, demeurant quai Peyrolierie, n° 65, nommée Louise Chezé, est tombée de la fenêtre du 2^me étage sur le quai. Cette malheureuse est morte sur le coup.

— Une partie de fonte blanche de Champagne a été déposée il y a environ deux ans sur le quai du Grenier-à-Sel; l'autorité municipale, n'ayant pu en découvrir le propriétaire, la fit enlever et emmagasiner.

Depuis on a, mais vainement, fait toutes les recherches possibles pour en découvrir le propriétaire. Les délais voulus par la loi étant expirés, on va faire procéder à la vente publique.

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

Martin, ce modèle des infirmités humaines, le pauvre mendiant idiot qui a servi pendant de si longues années de hochet à la populace marseillaise, cet infortuné qui supportait avec tant de résignation le poids de son opprobre, est mort dans le souterrain humide qui la nuit lui servait d'asile. Le cadavre du pauvre Martin a été trouvé dans cette cave, à demi rongé par les rats; ces ignobles animaux ont accompli sur lui en quelques heures une œuvre de destruction presque totale. On n'a transporté à la morgue que ses restes à peu près informes. Depuis plusieurs années Martin se plaignait de la familiarité de ces visiteurs nocturnes qui l'empêchaient de dormir et de caresser les songes dorés que la Providence faisait voltiger sans doute sur son front, en compensation des douleurs de sa vie réelle. On l'avait entendu souvent s'adresser, d'un ton de reproche amical, aux affreux commensaux de son trou : « Eh! laisse-moi un paou dormir! »

Voilà donc Martin victime du froid rigoureux de ces jours derniers et des rats. Désormais il n'imitera plus le chant du coq, le gloussement de la poule, la danse et les hurlements de l'ours, le miaulement du chat, le glapissement du renard, l'aboiement du chien, spectacle qui paraissait si réjouissant à la foule que, pour lui témoigner sa satisfaction, elle ne manquait pas d'écraser son chapeau sur sa tête ou de le rouer de coups. Il est mort de froid et de faim, comme le pauvre nègre du Canal dont les journaux ont annoncé ces jours derniers le passage de vie à trépas sur des toiles d'emballage, dans une *challe*!

Nous ne donnerons pas cours aux amères réflexions que nous suggèrent de pareils exemples de misère et d'abandon; mais quand songera-t-on enfin que la société a des devoirs sacrés à remplir; qu'elle doit un morceau de pain et un abri à certaines existences frappées de faiblesse ou de crétinisme? Toutes les fois qu'une créature humaine est insultée par la

Demain Ravel débutera sur mon théâtre; la soirée sera belle: une lutte entre deux artistes aussi célèbres! Forioso et Ravel sur l'affiche, il y a de quoi remplir la salle pendant cent représentations. Allez vous préparer, Forioso, et ne repaissez devant mes yeux que soumis, obéissant et prêt à faire ma volonté.

Forioso ne répliqua rien et sortit le désespoir dans l'âme en balbutiant un intelligible adieu. M^{lle} Montansier avait alors cinquante-cinq ans; elle avait été belle à tourner bien des têtes, et l'était encore; son air de fierté, son ton de commandement, son regard impérieux, imposaient au malheureux danseur de corde; devant elle il était sans force et sans courage, et puis un fatal pressentiment le poursuivait: à l'apogée de sa gloire, il entrevoyait sa ruine. « Cette femme veut me perdre, disait-il; mais elle me fait peur, je n'ose rien lui dire. » Tout-à-coup il se frappe le front: une idée lui était venue, une idée à lui pauvre danseur qui depuis long-temps avait prêté à ses jambes le peu d'esprit que la nature lui avait départi. Il faut qu'il voie ce rival si redouté; il lui peindra en termes énergiques les dégâts, les contrariétés qui l'attendent sous une directrice méchante et tracassière; s'il peut le décider à rompre son engagement, à quitter Paris, ce sera un coup de maître. Ravel est jeune; il doit être facile de l'intimider, de lui faire entrevoir toutes les conséquences d'une chute.

En faisant ces réflexions, et sans plus balancer, Forioso s'était acheminé vers la rue de l'Oratoire du Louvre, où son rival, en attendant la fortune, avait élu domicile dans un grenier. Forioso grimpe cinq étages, et s'arrête devant une porte sur laquelle il lit le nom de *Ravel* écrit à la craie; le cœur lui battait à percer sa poitrine. Il se décide enfin à frapper; on ouvre, et Forioso recule épouvanté: le rival devant lequel il reste confondu, et que depuis une heure il s'était figuré à plaisir laid et disgracieux, est un beau jeune homme de vingt-quatre ans, à la structure souple et vigoureuse, sur la figure duquel on lit le courage, la force et un indéchiffrable sentiment de confiance et de hardiesse.

foule, qu'un vieillard meurt de misère dans une cave, il s'élève contre la société une accusation plus éloquente que les plus belles déclamations du monde.

COURS DES SOIES DE NIMES DU 10.

Ouvrées.

20/22 d.,	organsin Vivarais,	de 31 50 à 32 —
22/24 —,	idem,	de 30 — à 30 75
26/28 d.,	organsin Cotignac,	de 28 50 à 29 —
30/32 —,	idem,	de 27 25 à 27 50
28/30 d.,	trame Provence,	de 27 — à 27 50
35/40 —,	idem,	de 25 — à 25 50
45/50 —,	idem,	de 24 — à 24 25
50/60 —,	idem,	de 23 — à 23 25
13/14 d.,	poils blancs Cevennes,	de 30 50 à 31 —
11/15 d.,	poils jaunes,	de 29 — à 29 25

Grèges.

Tramette de Ganges pour bas,	de 23 — à 23 50
5/6 d., cocons blancs Cevennes,	de — — à — —
5/6 —, cocons jaunes Cevennes,	de — — à — —
Espagne entredouble,	de 21 — à 21 25
Doupiens des Cevennes,	de 10 50 à 12 50
Doupiens de Provence,	de 10 25 à 12 —

A Romans, au marché du 8 janvier, les soies grèges étaient tenues au même prix qu'aux précédents marchés, et l'on a fait quelques affaires en marchandise courante.

A Aubenas, au marché du 9, les transactions ont été un peu moins animées qu'à Romans, et il ne s'y est fait qu'un très-petit nombre d'affaires.

A Saillans, à Crest, à Die, rien de nouveau.

A Avignon, les choses sont toujours en l'état indiqué par notre dernier bulletin. Les premières balles mises en vente ont été payées de 57 fr. à 57 fr. 50 c. le kilogramme.

Pour les soies ordinaires du pays et des environs, elles étaient, à la date du 7 courant, cotées ainsi qu'il suit :

Grèges de Provence.

12/13 f. 58 à 59 le kilog.

15/17 35 à 36 —

Grèges du Var.

12/13 59 à 60 —

15/16 56 à 57 —

Trames de pays.

22/24 69 à 70 —

26/28 67 à 67 50 —

30/32 64 —

36/40 60 à 61 50 —

A Marseille, les qualités Mestoup, Petit-Guindre, Perse ordinaire et Antioche ont donné lieu à quelques transactions de peu d'importance, et les prix n'ont subi, depuis le 1^{er} janvier, aucune variation.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DU DÉPÔT DE MENDICITÉ DE LYON, du 1^{er} au 15 janvier 1840.

Effectif au 1 ^{er} janvier.....	234
Admis pendant la quinzaine.....	6
Sortis pendant la quinzaine.....	11
Effectif au 16 janvier.....	229

Paris, le 15 janvier 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On parle beaucoup depuis hier d'une révolution qui doit s'opérer dans la rédaction, l'administration et le personnel du *Siècle*. M. Perrée, gérant de ce journal, va, assure-t-on, être condamné par le tribunal de commerce à restituer à M. Dutacq, ancien gérant, la propriété du *Siècle*. L'affaire a été plaidée hier, mais le prononcé du jugement est renvoyé à quinzaine.

Lorsqu'on força M. Dutacq à se retirer de la gérance, M. Perrée qui prit sa place oublia de remplir une formalité, à défaut de laquelle M. Dutacq, moyennant remboursement de 400,000 francs dûs par lui au journal, pouvait et peut rentrer dans sa propriété. C'est ce qui est arrivé: M. Dutacq, qui a réuni, on sait comment, une somme de 650,000 fr., somme M. Perrée de lui restituer le journal; il est probable qu'il gagnera son procès.

Par suite de ce changement de gérant, le *Siècle* va être l'organe de M. Guizot. M. Guilleminot, qui a successivement rédigé des feuilles de toutes les couleurs, aura la rédaction en chef en partage et il se fera le champion des doctrinaires.

M. Odilon Barrot, qui imprimait au *Siècle* la direction qu'il a suivie jusqu'ici; M. Chambolle, rédacteur en chef, et tout

Enfin, après les préliminaires d'usage et un moment passé à s'examiner mutuellement : — Vous êtes le signor Ravel? dit le visiteur en laissant échapper un gros soupir.

— Et vous M. Forioso, reprit le beau jeune homme; je vous ai admiré tant de fois, que votre figure n'a pu sortir de ma mémoire: qu'y a-t-il pour votre service?

— Mon bon ami, j'ai entendu parler de vos talents, de vos succès: je vous admirais sans vous connaître; les artistes doivent s'aimer, s'encourager, s'entraider, et je viens pour vous aimer, vous aider et vous conseiller.

En disant cela, Forioso tendait la main à Ravel qui la lui serra cordialement.

— Mon cher maître, s'écria-t-il, vous me comblez; je suis honoré et heureux de l'amitié que vous m'offrez. Certes, comme vous le dites, les artistes sont faits pour s'aimer et s'unir; parlez, l'élève est prêt à faire ce que dira le maître.

Le moment critique était arrivé, Forioso ne savait par où commencer; après avoir toussé, réfléchi, s'être gratté la tête, il prit un air doux et souriant qui allait assez mal à sa physionomie.

— Mio caro, dit-il, vous avez de grands succès en province, retournez-y.

— Pourquoi cela?

— Oh! que je voudrais être à votre place, libre de tout engagement! Croyez-moi, rompez avec le théâtre Montansier, ne paraissez pas demain.

— Mais, encore une fois, par quel motif?

— C'est une galère dans laquelle vous entrez. Vous ne connaissez pas la directrice: c'est une mégère, une furie; moi qui vous parle, je ne puis m'y faire: c'est un esclavage de tous les jours, de tous les instants.

(La suite à demain.)

le personnel d'aujourd'hui vont désertir ce journal, où ils ne veulent pas collaborer avec M. Dutacq.

— On assure que le ministère est dans l'intention de confier des fonctions diplomatiques à M. de Carné, et que M. Guizot ne veut pas pourvoir à l'ambassade d'Espagne, se contentant d'un simple chargé d'affaires à Madrid, ce qui est une manière de faire comprendre au gouvernement espagnol que la politique suivie en ce moment à Madrid n'est pas approuvée à Paris.

— On écrit de Londres à la *Gazette d'Augsbourg* qu'on permettra à la France d'attaquer Maroc, mais non pas d'en faire une seconde édition d'Alger.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JANVIER.

5 0/0, 112 25; 4 1/2 0/0, 102 50; 4 0/0, 00 00; 3 0/0, 77 30, banque, 3260; obligations de Paris, 1267 50; Napoléon, 101 40; dette active d'Espagne, 25 00; Etats-Romains, 100 7/8; 5 0/0 belge, 99 00; 3 0/0 belge, 00 25; banque belge, 865 00; Caisse-Lafitte, 0000 00, 5130 00.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 14 janvier.

La chambre adopte les articles du projet de loi sur les ventes judiciaires jusqu'au 743.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

Séance du 15 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. L'AMIRAL LALANDE, précédemment admis, prête serment. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux ventes immobilières.

La chambre adopte plusieurs articles renvoyés hier à l'examen de la commission. La discussion s'ouvre ensuite sur l'article 717 ainsi conçu :

« L'adjudication ne transmet à l'adjudicataire d'autres droits à la propriété que ceux qu'avait le saisi. »

» Néanmoins l'adjudicataire ne pourra être troublé dans sa propriété par aucune demande fondée sur le défaut de paiement du prix des anciennes aliénations, à moins que l'action en résolution ou les droits du vendeur, créancier de tout ou partie du prix, n'aient été mentionnés dans le cahier des charges ou dénoncés au poursuivant avant l'adjudication. »

La commission a proposé sur cet article une nouvelle rédaction, laquelle donne lieu à une discussion qui n'est point encore terminée à quatre heures.

La séance continue. On compte dans la chambre environ cent cinquante députés parmi lesquels une dizaine au plus semblent prendre quelque intérêt à la discussion.

M. Larabit a présenté aujourd'hui, sur le projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 140 millions pour les fortifications de Paris, l'amendement suivant :

« Aucun ouvrage extérieur en maçonnerie ne sera commencé avant l'achèvement de l'enceinte bastionnée de Paris et l'achèvement de la place de Saint-Denis. »

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

Séance du 15 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Le procès-verbal est adopté.

La chambre se retire dans ses bureaux pour examiner le projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures.

Après un quart d'heure d'examen, la chambre rentre en séance.

M. LE PRÉSIDENT, chargé de désigner lui-même les membres de la commission, nomme MM. Cousin, Ch. Dupin, de Gasparin, de Gerando, de Louvois, Rossi, de Tascher.

M. PH. DE SÉGUR prononce l'éloge funèbre du duc de Tarente. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au règlement définitif du budget de 1838.

M. D'AUDIFFRET demande la parole pour protester contre le refus, décidé par l'autre chambre, d'un crédit de régularisation d'une somme de 16,150 f., payée pour travaux de fortification exécutés à Lyon en 1832.

Différents articles du projet sont adoptés sans discussion.

La chambre procède, par la voie du scrutin, au vote de la loi.

Votants	103
Boules blanches	96
Boules noires	7

La chambre adopte.

La chambre entend ensuite un rapport de pétitions.

La séance continue.

RAPPORT DE M. THIERS SUR LES FORTIFICATIONS DE PARIS.

(Suite et fin.)

Nous venons, Messieurs, de prononcer le mot de guerres d'invasion. C'est surtout depuis un demi-siècle qu'elles sont venues effrayer le monde et donner à tous les peuples d'utiles et redoutables leçons. Autrefois, sous Louis XIV, on fondait sur un article de testament, sur un contrat de mariage, le motif d'une guerre, et on faisait souvent toute une campagne autour d'une place. Nous avons vu la guerre, Messieurs, marcher plus vite de nos jours; nous l'avons vue se promener d'un bout du monde à l'autre, avec une rapidité inouïe, et franchir en quelques années toutes les frontières des états. Deux causes ont contribué à cela. Les armées ont acquis une mobilité qu'elles n'avaient point, leur matériel a été allégé; les routes se sont multipliées; on a appris à se passer de beaucoup de choses, en faisant la guerre, et l'on a ainsi acquis le moyen de franchir de vastes espaces avec une rapidité singulière. A côté de cela, la politique n'a plus respecté la limite des états.

Vers le milieu du XVIII^e siècle, Frédéric, le jour où il monte sur le trône, prend la Silésie; un autre jour la Russie, la Prusse et l'Autriche se partagent la Pologne. La révolution française, animée d'une double passion, celle de la liberté et celle de la grandeur nationale, fait tous ses efforts pour rétablir, au profit de la France, l'équilibre européen détruit; et dans ce vaste conflit toutes les anciennes limites des états se trouvent confondues. L'Europe est défilée et refaite quatre ou cinq fois en vingt années.

Ainsi, Messieurs, grâce à la mobilité plus grande imprimée aux armées, grâce au mépris de toutes les nationalités, la guerre, depuis cinquante ans, a pris un caractère de rapidité, d'étendue, qui a dû donner à penser à tous les peuples jaloux de leur indépendance.

Cet état de choses a fait naître une habitude d'esprit chez tous les militaires et dans tous les états-majors de l'Europe: on ne songe plus

qu'à marcher comme Napoléon, c'est-à-dire droit au but, c'est-à-dire à la capitale de l'état qu'on attaque. On s'est habitué à penser que cette rapidité d'opérations, si elle sacrifie en apparence beaucoup d'hommes et beaucoup de matériel, a cependant un avantage, c'est, en allant vite, d'être plus économe de sang et d'or que la guerre lente et méthodique de l'ancienne Europe.

Je ne sais à qui la destinée réserve de donner ou de souffrir de tels exemples. Je crois qu'il y aura de cruels mécomptes, car ces rapides invasions exigent de grands génies qui sachent calculer le temps et les distances avec une justesse extraordinaire.

Quand des généraux de second ou de troisième ordre se permettent ces imitations ambitieuses, ils pourront être corrigés par la fortune de leurs témérités.

Quoi qu'il en soit, ce nouveau système de marches rapides tend surtout vers les capitales. La nôtre est dans une situation géographique digne d'être prise en grande considération.

Tandis que, pour marcher sur Berlin, il faut faire, en partant de notre frontière, près de 200 lieues, passer le Rhin, le Weser, l'Elbe, franchir des places telles que Luxembourg, Mayence, Ehrenbreitstein, Magdebourg; tandis qu'il faut faire, en partant de notre frontière, 300 lieues pour aller à Vienne, franchir le Rhin, le Danube, le Lech, l'Inn, une foule de places et Ulm, que la confédération germanique va convertir en place de premier ordre; au contraire, pour venir à Paris, que faut-il? Il faut faire soixante lieues à peine, en partant de la frontière du Nord; on n'a aucun grand fleuve à traverser, à peine quelques cours d'eau de médiocre importance, comme la Marne ou la Seine.

A cette circonstance géographique s'en joint une autre toute politique. La Prusse, l'Autriche, l'Espagne, l'Angleterre ne sont plus unes comme la France. Notre beau pays a un immense avantage, il est un. Jamais, dans aucun temps, un aussi vaste royaume n'a présenté, sous tous les rapports, une unité si compacte. Trente-quatre millions d'hommes, sur un sol de moyenne étendue, y vivent d'une même vie, y sentent, y pensent, y disent la même chose, presque au même instant. Grâce surtout à des institutions qui portent la parole, en quelques heures, d'un bout de la France à l'autre; grâce à des moyens administratifs qui portent, en quelques minutes, un ordre aux extrémités du sol, ce grand tout pense et se meut comme un seul homme. Il doit à cet ensemble une force que n'ont pas des empires beaucoup plus considérables, mais qui sont privés de cette prodigieuse simultanéité d'action. Mais il n'a ces avantages qu'à la condition d'un centre unique d'où part l'impulsion commune, et qui meut tout l'ensemble. C'est Paris qui parle par la presse, qui commande par le télégraphe. Frappez ce centre, et la France est comme un homme frappé à la tête.

Et cette singulière condition de notre organisation sociale n'est pas d'aujourd'hui; elle ne date pas du grand centralisateur Napoléon; elle existait déjà du temps de Louis XIV, puisqu'en 1700, Vauban écrivait déjà ces paroles remarquables: « Paris est à la France ce que la tête est au corps humain. »

Mais ce Paris, cette tête de la France, qui répand sur l'Europe ce torrent de pensées nouvelles, exprimées en un langage entendu de tous les peuples; ce Paris qui remue le monde, ce Paris placé tout près de la frontière, il suffit de faire quelques marches pour le frapper.

Eh bien! que devons-nous faire dans une situation semblable? Ce Paris qu'on veut frapper, il faut le couvrir; ce but que se proposent les grandes guerres d'invasion, il faut le leur enlever, en le mettant à l'abri de leurs coups. En supprimant le but, vous ferez tomber toutes les combinaisons qui tendent vers lui. En un mot, fortifiez la capitale et vous apportez une modification immense à la guerre, à la politique; vous rendez impraticables les guerres d'invasion, c'est-à-dire les guerres de principes.

Cela est de nature à frapper les esprits les plus simples, et il ne faut pas de grandes démonstrations pour le rendre plus évident; mais si, en cette matière, on peut joindre à la raison les autorités, quelle autorité plus grande pouvez-vous désirer que celle de l'homme qui a été le moteur, l'inventeur, pour ainsi dire, de ce système de guerre prompt, rapide, qui va droit au but, c'est-à-dire aux capitales? Quelle autorité plus grande pouvez-vous avoir que celle de Napoléon lui-même vous disant, du fond de sa retraite, que si Vienne, si Berlin, si Madrid avaient été fortifiées, il aurait échoué dans ses plus grandes campagnes d'Autriche, de Prusse et d'Espagne.

Je craindrais, Messieurs, d'affaiblir son simple et puissant langage en voulant l'analyser; je vous le cite textuellement.

Après avoir dit que les grandes capitales de l'Europe ont été fortifiées, qu'elles devraient l'être encore; que Lyon et Paris devraient être des places fortes, il ajoute les paroles suivantes qu'on trouvera dans le tome 9 de ses mémoires, aux pages 34 et 35 :

« Si, en 1805, Vienne eût été fortifiée, la bataille d'Austerlitz n'eût pas décidé de l'issue de la guerre; le corps d'armée que commandait le général Kutusow y aurait attendu les autres corps de l'armée russe, déjà arrivés à Olmutz, et l'armée du prince Charles arrivant d'Italie. En 1809, le prince Charles, qui avait été battu à Eckmühl, et obligé de faire sa retraite par la rive gauche du Danube, aurait eu le temps d'arriver à Vienne et de s'y réunir avec le corps du général Hiller et l'armée de l'archiduc Jean. »

« Si Berlin avait été fortifiée en 1806, l'armée battue à Iéna s'y fût ralliée et l'armée russe l'y eût rejointe. »

« Si, en 1808, Madrid avait été une place forte, l'armée française, après les victoires d'Espinosa, de Tudella, de Burgos et de Somosierra, n'eût pas marché sur cette capitale, en laissant derrière Salamanque et Valladolid l'armée anglaise du général Moore et l'armée espagnole de la Romana; ces deux armées anglo-espagnole se fussent réunies sous les fortifications de Madrid à l'armée d'Aragon et de Valence. »

Napoléon cite encore, et il a renouvelé plusieurs fois cette citation, il cite Moscou. Moscou était un immense magasin de ressources de toute espèce, qui lui aurait permis de vivre tout un hiver en Russie, comme il avait vécu tout un hiver en Pologne en 1807. Les Russes concurent le projet extraordinaire de brûler Moscou pour priver Napoléon de toutes ses ressources. Si Moscou avait pu résister, les Russes n'auraient pas été réduits à livrer aux flammes.

Voilà donc Napoléon déclarant qu'il n'aurait jamais pu pénétrer dans les plus grandes capitales étrangères, ou que ses plus vastes plans auraient été en défaut, s'il avait trouvé ces capitales défendues.

Quant à Paris, nous vous avons déjà cité l'exemple de 1792 et de 1814.

En 1792, avons-nous dit, le danger que courait Paris ouvert fit donner au général Dumouriez un ordre qui, s'il eût été exécuté, aurait peut-être amené la ruine de l'armée française.

En 1814, Napoléon, toujours inquiet pour Paris, parce que Paris n'était pas défendu, ne put jamais manœuvrer en liberté, ne put jamais achever aucun de ses mouvements, et finit par succomber. Que peut-on citer de plus concluant, de plus décisif?

Dans notre désir de réunir tous les éléments qui peuvent servir à résoudre cette grande question, nous avons écouté, avec une scrupuleuse attention, tout ce qu'ont écrit ou dit les hommes compétents en cette matière. Certains d'entre eux prétendent qu'il ne faut pas se cacher derrière des murailles; mais qu'il faut défendre la France et Paris en rase campagne, en faisant, en un mot, ce qu'ils appellent des manœuvres. Ils ont dit qu'il fallait, comme l'armée française, prendre une position à la frontière et attendre, ou bien se jeter soit sur les derrières, soit sur les flancs de l'ennemi, qui marcherait sur Paris. C'est aux militaires à décider ces

questions; mais, en apportant dans cet examen les simples lumières du bon sens, une considération nous a frappés et convaincus.

Il faut des manœuvres, dit-on; soit. Mais apparemment, en fait de manœuvres, de mouvements habiles à exécuter contre un ennemi qui menace Paris, on ne trouvera pas mieux que Napoléon. Eh bien! Napoléon eut toujours à regretter, pour le succès de ses manœuvres, que Paris ne fût pas défendu. Soit qu'il se portât à droite, à gauche, en arrière, en avant, Paris découvrait lui-même toute liberté d'action et finit par faire échouer sa belle campagne de 1814.

Que faut-il conclure de là, en ne consultant que le simple bon sens? C'est que, en supposant qu'on ait des généraux habiles et des armées capables de tenir encore la campagne, il faut à la fois des manœuvres et des fortifications: des manœuvres pour éloigner l'ennemi; des fortifications pour rendre ces manœuvres libres et sûres.

Concluons enfin qu'il faut, non pas l'une ou l'autre de ces deux choses, mais l'une et l'autre. Concluons qu'il faut à la fois des armées capables de tenir la campagne et des murailles qui, leur ôtant toute inquiétude pour l'objet qu'elles ont à couvrir, leur rendent toute la liberté de leurs mouvements.

Ainsi donc, Messieurs, la situation du monde, les événements anciens et récents de notre histoire, l'autorité des deux plus grands juges qu'on puisse invoquer, Vauban et Napoléon, tout nous commande de fortifier Paris.

Restent, il est vrai, de grandes questions à résoudre. Comment, par quels procédés faut-il fortifier cette vaste cité?

Nous avons entendu dire que, sans doute, il fallait mettre Paris à couvert contre un coup de main, et que, pour cela, il suffisait de quelques ouvrages de campagne rapidement construits au moment du danger. Nous avons même entendu dire que Napoléon, en 1815, n'ordonna pas autre chose au général Haxo.

Il faut répondre à ces assertions.

Napoléon, en 1815, ordonna des travaux de campagne, de simples retranchements en terre, parce qu'il n'avait pas le temps de faire davantage en trois mois. Mais lorsque, bien avant cette époque, c'est-à-dire au retour d'Austerlitz, il ordonna qu'on rédigeât des projets, il entendait bien faire des ouvrages de fortifications permanentes; car on ne s'y prend pas des années à l'avance, on ne rédige pas des projets, tout cela en pleine paix, pour de simples travaux de campagne. Au reste, Napoléon a levé tous les doutes à cet égard; car, à la page 38 du tome 9 déjà cité de ses Mémoires, énumérant les difficultés d'un tel ouvrage, pour montrer qu'elles ne doivent pas arrêter, il emploie ces propres paroles :

« Il vous faudra quatre-vingts ou cent fronts, cinquante à soixante mille soldats de garnison, huit cent ou mille pièces d'artillerie en batterie. »

Napoléon ne songeait donc pas à de simples ouvrages en terre, mais à des ouvrages de fortification permanente; car le mot *front*, employé comme il l'est ici, ne saurait s'appliquer qu'à la fortification régulière.

Mais les raisons les plus décisives repoussent une si faible manière de couvrir Paris.

Que veut-on, quand on songe à rendre impossibles les grandes invasions? On veut créer des conditions nouvelles qui ne permettent pas à une armée envahissante, quelque forte, quelque brave qu'elle soit, d'emporter Paris. Or, des redoutes en terre, on les enlève de vive force: les Français en ont trouvé les Alpes et le Tyrol hérissés; il les ont enlevées en courant.

En 1831, les Russes en ont trouvé de formidables à Varsovie; ils ont essuyé des pertes considérables et les ont forcées.

Des positions retranchées peuvent être plus ou moins difficiles à enlever; mais cela se tente avec de l'artillerie de campagne et des baïonnettes, et cela réussit si on ne craint pas les pertes d'hommes. Or, quand le prix d'une attaque sera Paris, on ne craindra pas de faire tuer des soldats. C'est, en un mot, une bataille à livrer à des ennemis appuyés sur des ouvrages de campagne; mais une bataille, c'est un hasard. Or, que voulez-vous, en mettant Paris en état de défense?

Vous voulez le soustraire au hasard des batailles.

Au contraire, supposez Paris défendu par des ouvrages permanents, par des murailles, les conditions de la guerre changent aussitôt. Ce n'est plus une bataille, c'est un siège. Or, une armée, quelque grande et brave qu'elle soit, ne peut pas faire un siège avec ses moyens ordinaires, parce qu'il faut un matériel spécial, parce qu'il faut une artillerie qu'on ne traîne point en campagne, qu'on porte difficilement avec soi dans son propre pays, qu'on ne peut traîner avec soi en pays ennemi, à moins de s'en être absolument rendu maître par plusieurs campagnes heureuses; parce qu'enfin il faut séjourner devant une place forte un nombre de jours tel qu'une grande armée ne le peut pas, faute de vivres, faute de munitions, faute de ressources de toute espèce.

Alors les difficultés sont telles qu'on peut les regarder comme des impossibilités et qu'on y renonce; alors on peut dire que les conditions de la guerre sont véritablement changées.

C'est par ces motifs, Messieurs, que la commission, après avoir entendu tous les hommes compétents, a posé ce principe qu'il fallait que Paris fût couvert par des ouvrages de fortification permanente; car, à cette condition seule, une sorte d'impossibilité naissait pour l'invasion. Paris rendu capable de résister à une attaque en règle, Paris était à tout jamais délivré des dangers et des terreurs d'un siège.

Il est vrai que cette impossibilité que nous voulons créer contre l'ennemi extérieur, on nous l'oppose à nous-mêmes. On nous dit que s'il est impossible que l'ennemi puisse prendre Paris devenu place forte, il y a quelque chose de plus impossible: c'est que Paris devienne place forte, quelques efforts que l'on fasse pour atteindre ce but. Cela, dit-on, est moralement et matériellement impossible.

Comment, en effet, s'écrie-t-on, comment exposer des populations d'un million d'âmes aux terreurs d'un siège, aux horreurs d'un bombardement, aux douleurs de la faim? Comment, dans de telles extrémités, les gouverner, les contenir? Comment enfermer dans une sorte d'étau ces grandes capitales, dans lesquelles bat le cœur du pays, car elles renferment le gouvernement, les chambres, les principaux organes de la publicité? Quoi! tout cela bloqué à la fois, soumis aux duretés du système militaire! L'esprit s'en effraie et recule épouvanté.

Vous verrez, Messieurs, que ce sont là des fantômes qui s'évanouissent aussitôt qu'on s'en approche.

D'abord je répéterai ce que j'ai dit, c'est que si vous parvenez à rendre la capitale forte et susceptible de soutenir une attaque régulière, à l'instant même vous la délivrez pour jamais des dangers d'un siège; car, si Paris peut se défendre comme Metz, Strasbourg ou Lille, Paris ne sera jamais attaqué.

Mais, dit-on, une grande capitale ne peut pas supporter un siège, elle n'en est pas capable. — Et pourquoi? — Parce qu'une capitale manquerait de courage? — Au nom des braves habitants de Paris, nous le nions.

Quelle est donc, depuis cinquante ans, quelle est la ville dans le sein de laquelle il s'est livré plus de combats? Pour la liberté, pour l'ordre, Paris et sa population ont combattu avec la plus rare bravoure. En 1830, la population parisienne combattait pour la charte contre une troupe d'élite, et elle en triomphait. En 1832, en 1834, la garde nationale combattait pour l'ordre contre des hommes égarés et qui faisaient un déplorable emploi de leur

courage. Mais attaqués et attaquants craignaient-ils le bruit des armes à feu ?

Du reste, écartons ces tristes souvenirs de guerre civile. En 1814, est-ce la population de Paris qui refusait de se défendre ? Nous avons consulté une foule de témoins oculaires, et ils nous ont tous dit que la population parisienne accourait en foule et demandait des armes. Nous avons entendu des officiers nous dire que, sous leurs yeux, les habitants des faubourgs allaient s'embusquer tout près de l'ennemi, et, se servant des moindres accidents du terrain, s'y cramponnaient en tirailleurs aussi adroits que braves. Quant à nous, nous n'en doutons pas, un chef énergique et dévoué n'aurait qu'à frapper du pied ce sol héroïque de Paris pour en faire sortir des milliers de défenseurs.

Nous regrettons de ne pouvoir suivre le rapporteur dans l'examen de toutes les questions qui se rattachent au projet de loi. Toutes ces questions ont été sérieusement discutées dans son travail, qui se termine ainsi :

Notre tâche, Messieurs, est achevée. Vous apprécierez, nous l'espérons, l'esprit que nous avons apporté à son accomplissement. Cet esprit a été tout de conciliation, non dans un but personnel, car aucun de nous n'avait de ménagements particuliers à s'imposer, mais dans un but tout patriotique, le succès de la mesure proposée. Messieurs, dans notre conviction, on ne saurait rien faire de plus décisif pour la sûreté et la grandeur de notre pays, que de fortifier sa capitale. Quand deux juges en cette matière tels que Vauban et Napoléon l'ont conseillé avec de vives instances, nous ne compren-

nous pas en vérité quelle est l'autorité militaire ou politique qui pourrait sérieusement s'élever contre. Aussi, n'y a-t-il presque qu'une voix sur cette grande nécessité de fortifier Paris ; mais jusqu'ici l'ouvrage a échoué devant des querelles de système, dégénérées en querelles de parti. Nous avons cru, en nous imposant la loi d'un accord unanime, contribuer à produire cet accord dans le pays et dans la chambre.

Au nom de tous les collègues auxquels vous avez confié l'examen de cette grande question, je vous adresse une prière instante. L'Europe et le monde nous regardent, car jamais plus grande entreprise ne fut proposée à un grand peuple. Ceux qui ne nous souhaitent ni vertu ni force, disent que nous reculons devant la grandeur de cet effort, devant même la dépense qu'il pourrait entraîner ; ils disent surtout que, voués à l'éternelle division des esprits, quand ce n'est pas à celle des cœurs, nous ne saurions pas aboutir à un vote efficace, et que de tristes querelles feront encore avorter la tentative patriotique de fortifier Paris. Certes, Messieurs, ce serait un grand malheur s'il pouvait en être ainsi ; mais nous avons la conviction que nous ne mériterons pas le jugement porté par nos ennemis ; nous avons la conviction que nous nous ferons les uns aux autres le sacrifice de préoccupations sans fondement, et que nous donnerons enfin à ce Paris, que Vauban appelait le cœur de la France, cette puissante ceinture qui le rendra inaccessible à tous les traits des ennemis de notre patrie.

En conséquence, Messieurs, la commission, d'accord avec le gouvernement, vous propose d'adopter le projet de loi.

NOUVELLES D'ORIENT.

En l'absence de nouvelles directes, le paquebot-poste étant en retard de trois jours entiers, nous reproduisons l'article suivant de la *Gazette piémontaise*, qui contient des nouvelles plus récentes de cinq jours que les dernières lettres de Constantinople :

« D'après des nouvelles reçues le 5 de ce mois à Trieste, en date de Constantinople le 22 décembre, le grand-seigneur avait résolu de ne laisser à Mehemet-Ali que le gouvernement de l'Egypte à vie, et d'envoyer un ministre ou commissaire pour résider en Egypte, où il percevrait, pour le compte de la Porte, les revenus de ce pays. Le vice-roi recevrait seulement un traitement annuel comme pacha ou gouverneur de l'Egypte. On attend naturellement la confirmation d'une semblable nouvelle. »

L'*Observateur autrichien* annonce, au contraire, que l'hérédité de l'Egypte aurait été définitivement concédée au vice-roi. Le paquebot attendu doit nous fixer à cet égard.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Le premier et le plus efficace de tous les médicaments pour le traitement des rhumes et des maladies de poitrine est sans contredit la *PATE pectorale balsamique de REGNAULD AINÉ*, pharmacien, rue Caumartin, 45, à Paris.

LIBRAIRIE DE CH. SAVY JEUNE,

QUAI DES CÉLESTINS, 48.

Nouvelles Publications.

PHARMACOPÉE RAISONNÉE, ou Traité de Pharmacie pratique et théorique, par N. E. Henry et G. Guibours; troisième édition, revue et considérablement augmentée; ouvrage accompagné de 22 planches gravées. — 1 fort volume in-8°, broché. — Paris, 1841. — Prix : 11 f.

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DE L'ART DES ACCOUCHEMENTS, comprenant l'histoire des maladies qui peuvent se manifester pendant la grossesse et le travail, et l'indication des soins à donner à l'enfant nouveau-né, par P. Cazeau, docteur en médecine, professeur d'accouchements; ouvrage accompagné de douze planches gravées. — 1 fort volume in-8°, broché. — Paris, 1841. — 9 f.

MULTIPLICATION, ÉLÈVE, ENTRETIEN ET ENGRAISSEMENT DU PORC, par Magne, professeur d'hygiène à l'école royale vétérinaire de Lyon. — 1 volume in-8°, broché. — Paris et Lyon, 1841. — Prix : 2 f. 50 c. (5023)

Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU RMT, 2.

VENTE AUX ENCHÈRES,

par le ministère de M^e Duguey, notaire à Lyon,

Dans la salle des criées des notaires de cette ville, quai Saint-Antoine, n^o 31, au 2^e,

LE MARDI 19 JANVIER 1841, A MIDI PRÉCIS,

D'UNE PETITE MAISON DE CAMPAGNE.

Située sur le territoire de la Guillotière, faubourg de Lyon, lieu de la Beaudette, ayant fait partie de l'ancienne propriété du Bocage,

ET DES VASES A FLEURS ET OBJETS MOBILIERS

QU'ELLE RENFERME;

Le tout dépendant de la faillite du sieur François-Xavier GIRARD, qui était limonadier-restaurateur, place Bellecour.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Jean-Michel Laforge, arbitre de commerce, demeurant à Lyon, rue Romarin, l'un des syndics de la faillite Girard, et en vertu de l'autorisation et des pouvoirs spéciaux à lui conférés, soit par les créanciers, soit par le failli lui-même, dans le concordat intervenu le 2 décembre 1840, par-devant M. Gros, juge-commissaire à ladite faillite, lequel concordat a été homologué par jugement du tribunal de commerce de Lyon, en date du 15 du même mois.

La vente aura lieu en deux lots, l'un pour l'immeuble, autre pour les vases à fleurs et objets mobiliers.

L'adresser, pour tous renseignements et pour visiter la propriété, soit à M. Laforge, soit à l'étude de M^e Duguey;

Et pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser audit M^e Duguey, notaire. (154)

(143) A VENDRE PAR ADJUDICATION,

En la chambre des notaires de Lyon, sise quai Saint-Antoine, n^o 31,

le mardi 2 février, à onze heures du matin,

ET PAR LE MINISTÈRE DE M^e COSTE ET DE M^e HENNEQUIN, NOTAIRES A LYON,

UNE BELLE MAISON.

Située à Lyon, à l'angle de la rue de l'Hôpital et de la rue Noire, portant sur cette dernière le n^o 1.

Cette maison, dont la façade sur la rue de l'Hôpital est revêtue de pierres de taille, se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée et six étages de chacun quatre croisées de face sur la rue de l'Hôpital et de cinq sur la rue Noire, dont une est murée pour les cheminées, ensemble la cour et dépendances.

Elle est complètement agencée et plafonnée à tous les étages, d'un revenu assuré, et présente un placement avantageux.

Elle pourrait être vendue en deux lots au gré des amateurs, et l'on pourrait traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication.

S'adresser, pour les renseignements, au propriétaire, rue Noire, n^o 1; à M^e Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, n^o 7; et à M^e Hennequin, notaire à Lyon, rue Lafont, n^o 2.

Annonces diverses.

(9000) A vendre.

ANCIEN FONDS DE MERCERIE ET BONNETERIE, bien achalandé, dans un bon quartier.

S'adresser chez M. Siaux, rue Tupin, 16, à Lyon.

(9027) A vendre.

FONDS DE CAFÉ bien achalandé, situé à la Guillotière. S'adresser à M. Clerc, liquoriste, rue de Chabrol, n^o 7, à la Guillotière.

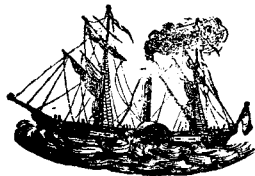
MARIAGES.—SPÉCIALITÉ.

Une société de gens honorablement connus, fixés depuis de longues années à Lyon, et tenant à la meilleure société par le rang qu'ils y occupent, vient de former un établissement où l'on se charge spécialement de procurer à MM. les célibataires de tout âge des demoiselles et dames veuves, selon le rang, la condition et la fortune respectifs.

S'adresser à M. Charles, représentant de la compagnie nouvelle, maison Sablon, au 4^e, descente du pont de la Guillotière, à gauche. Le bureau est ouvert de huit à onze heures du matin, et de quatre à six heures du soir. (4054)

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.

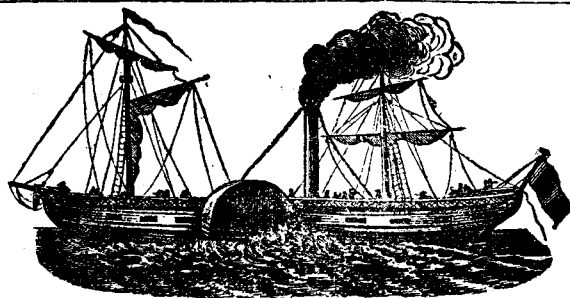


DÉPARTS TOUS LES JOURS, du port de la Charité, à 6 heures 1/2 du matin, pour Valence, Avignon, Beaucaire, Arles et Marseille.

Bureaux : place des Terreaux, n^o 16, et quai et place de la Charité, n^o 28. (7372)

AVIS.

LE SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU, préparé par QUET, pharmacien, est avantageusement connu pour la prompte guérison des rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, asthmes, et toutes les maladies de poitrine. — Il se vend avec une instruction à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n^o 31, à Lyon. (2791)



ENTREPRISE DES

BATEAUX A VAPEUR L'AIGLE,

DÉPARTS TOUS LES JOURS, A 6 HEURES DU MATIN, du port de la Charité,

POUR VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ET ARLES.

Bureaux : place de la Charité, 72, et quai de Retz, 45. (7379)

LES PRALINES-DARIÈS

au Cubèbe pur, recouvert d'une délicieuse enveloppe de chocolat, guérissent en peu de jours et sans rechute les maladies secrètes et fleurs blanches, même les plus opiniâtres. La boîte de 72 pralines se vend 4 fr. — Trois boîtes suffisent pour un traitement. — Dépôt à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux. (2095-5444)

SIROP PECTORAL FORTIFIANT du docteur CHAUMONNOT pour la guérison des rhumes, catarrhes et des maladies de poitrine; une MÉDAILLE D'OR a été accordée à l'auteur. — Dépositaires pharmaciens : Victorin Biétrix Sionest et Co, à Lyon; Michel, à Tarare; Arduin, à Amplepuis; Voituret, à Villefranche; Couturier, à Saint-Etienne; Mercier, à Roanne; Lacroix, à Mâcon; Suchet, à Chalon-sur-Saône. (2091-5435)

(2792) PAPIER FAYARD ET BLAYN,

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, CONS, OGNONS et OEILS-DE-PEPERON. — Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de Fayard et Blayn, pharmaciens à Paris. — DÉPÔT GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACORS, rue Saint-Jean, n^o 30, et chez MM. les pharmaciens VERNET, place des Terreaux; CLARAZ, rue Neuve; HUMEL, place du Concert; ANDRÉ, place des Célestins, dépositaires de remèdes spéciaux.

GUÉRISON DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le 1/4.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, n^o 23. — A SAINT-ETIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (2825)

POMMADE DU B^{ON} DUFUYTREN,

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait croître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c. — Dépôts à Lyon, chez MM. André, à la pharmacie des Célestins, et Vernet, place des Terreaux. (5440-2087)

MALADIES DES YEUX ET DES PAUPIÈRES.

La Pommade anti-ophthalmique de la veuve Farnier, de Saint-André-de-Bordeaux, approuvée par le gouvernement, est le remède le plus efficace contre les maladies inflammatoires du globe de l'œil et des paupières, les taies, rougeurs, cuissons, etc. — Un SIÈCLE d'expérience et de succès, tels sont ses titres de recommandation.

Dépôts chez Vernet, pharm., place des Terreaux, 13; Imbert, parfum., rue Saint-Dominique, 8. (2807)

Maladies Secrètes.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est priée de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciier, rue Marchande.
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.
A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciier, rue Royale, 1.
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.
A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallier.
A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu. (2774)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FMS, RUE POULAILLERIE, 19.